

Un article paru dans *Le Monde Berrubey*, vol. 26 no 3 (été 2014) s'inspire des traces que les Beruby ont laissé dans le domaine judiciaire.

## **Des mauvais garçons chez les Beruby ?**

Il y a plusieurs façons d'imaginer comment notre patronyme est passé en France, certainement quelque part au cours de la Guerre de Cent ans. J'ai le goût d'en décrire une que j'aurais à l'esprit s'il me prenait l'envie d'écrire un roman du genre historique, un peu comme l'a fait Isabelle Berrubey avec *Les seigneurs de Mornepierre*, paru en 2010 et *Les maîtres de la pierre* en 2012.

Je bâtirais mon histoire autour d'Hugh Beruby, présumé voleur d'un cheval, un personnage pour le moins intrigant. Il a été accusé d'avoir commis ce vol à Armeston, Bernewell, sans doute Barnwell de nos jours (au Northamptonshire), en 1399 ou juste avant. Il est trouvé coupable et qualifié de truand et même de voleur des grands chemins par le juge qui le condamne. Ce qu'il y a de très intrigant à son sujet, c'est qu'il bénéficie ensuite d'un pardon, un pouvoir qui appartenait au roi, alors Richard II. Ce roi est lui-même un personnage shakespearien en fin de règne. Il sera détrôné en cette même année 1399 avant de mourir en captivité, à Bordeaux, probablement assassiné sur l'ordre de son successeur, Henry IV. Ceci met provisoirement fin à la dynastie des Plantagenêt qui règne depuis Henry II, laquelle succédait à la dynastie normande commencée avec Guillaume le Conquérant, en 1066.

La première question qui vient à l'esprit est celle de savoir comment un vulgaire voleur, si c'est bien là son statut social, a pu bénéficier d'un pardon royal à cette époque-là, le vol d'un cheval étant alors considéré comme un crime très sérieux. Il a nécessairement fallu qu'un intermédiaire très influent prenne partie en sa faveur. Je vois au moins une possibilité, soit une intervention du baron d'Haringworth, proche du pouvoir royal. Ce nom très anglais cache en réalité une lignée d'origine bretonne et francophone du nom de Zouche, Le Zouche ou La Zouche (à l'origine Ceoh en Bretagne, nom qui évoluera notamment en De Rohan du côté français). L'aîné hérite du titre de baron d'Haringworth, lequel se transmet de père en fils sur plusieurs générations. Pour un de ces barons, ce fut cependant un frère cadet qui porta le nom de William; il a été archevêque de York et il est mort en 1352. Les Zouche possèdent plusieurs domaines dont Haringworth et un autre qui s'appelle «*Manor of Beruby*», dont j'ai déjà fait mention antérieurement.

La famille Beruby de cette région semble attachée aux Zouche. Lorsque William II, lord of Haringworth, qui est baron, décède le vendredi 14 mars 1381, son testament désigne notamment un *John Berwby* comme bénéficiaire. Il reçoit 40 sols ou *solidi*, une monnaie ancienne, en sus de ce qu'il détient déjà : «*John Berwby xls, plus quam habet* ». Quelques années plus tard, et juste avant le vol ici en cause, c'est au tour de Richard La Zouche de mourir, en 1397, à l'âge de 67 ans. Le testament a été fait à Norwich la même année. Ce Lord Le Zouche, qui est lui aussi un fils d'Eudo La Zouche, est le frère cadet du baron décédé en 1381; il a combattu à Cressy et a participé plus jeune au siège de Calais. Son exécuteur testamentaire se nomme *John Berowby*, ce qui donne à penser que c'est le même John qui était auparavant au service du baron William.

William III, successeur au titre de baron, est lieutenant à Calais en 1413, juste à la veille de la reprise des hostilités qui va permettre au roi Henry V d'assiéger Harfleur, la porte d'entrée de la Normandie, avant de remonter vers Calais et d'affronter la chevalerie française contre laquelle il remportera une importante et miraculeuse victoire en octobre 1415, à Azincourt: *“His son and heir William la Zouche took part in the French wars, and in 1413 was Lieutenant of Calais. He was followed at his death in 1415 by his son, grandson and great-grandson in succession, all of whom bore the name William”*.

Pour en revenir à Hughes, il n'y a une façon de concevoir comment il a pu obtenir un pardon royal. Il devait sans doute avoir un quelconque lien de parenté avec ce John Berwby, lui-même un proche des Zouche. À la même époque, un autre document met cependant en cause un Hugh **Berewby**, pour un vol de cheval, un Heyford, vol commis au Northamptonshire, de même que son frère Robert, tous deux présentés comme des fils de Barthélémy Berewby. S'il y a un lien de parenté, Hugh et Robert seraient plutôt des neveux ou des petits-fils de John Berwby, voire des cousins ou petits-cousins.

Il ne faut pas beaucoup d'imagination par ailleurs pour se mettre dans la peau d'Hughes, après le détronement de Richard II, de qui il a nécessairement obtenu son pardon. Tout comme ses protecteurs, il a certainement craint l'annulation de ce pardon, à moins que celui-ci ne se soit accompagné d'un bannissement. Dans un cas comme dans l'autre, Hughes a très bien pu quitter l'Angleterre et se réfugier dans un endroit comme Harfleur, à l'embouchure de la Seine, donc en Normandie, ou même à Rouen. Par ailleurs, comme il n'est plus question de Robert au procès, c'est peut-être aussi que ce-dernier était déjà parti en France en 1399.

Lorsqu'Henry V s'est emparé d'Harfleur, en 1415, il en a chassé les habitants pour les remplacer par des bourgeois et des artisans d'Angleterre. Les habitants qui ont été chassés étaient Français, pour la plupart, mais il y avait quelques Anglais qui vivaient là. Pourquoi pas aussi ce Robert, prénom courant chez nos ancêtres Berrubey? S'il s'est réfugié dans la ville la plus proche, Montivilliers, il a dû s'y adresser à une institution qui offrait de l'aide. Or, il y avait là une dépendance du Prieuré de la Madeleine de Rouen dont la vocation était de venir en aide aux pauvres et particulièrement, aux immigrants en difficulté. Au temps de Damien, les Berrubé avaient justement conservé un attachement particulier à ce Prieuré de Rouen, lequel nous n'avons jamais pu expliquer jusqu'ici.

Les seigneurs Deschamps possédaient aussi quelques fiefs autour de Montivilliers. Comme les gens s'identifiaient à leurs maîtres au Moyen âge, sans doute plus qu'à leur pays, il est possible que le destin d'un Beruby, ayant été en quelque sorte séparé de celui des Zouche, se soit alors tranquillement rattaché aux Deschamps; cet évènement aurait été le point de départ d'une aventure qui a ensuite conduit les siens à Rouen, puis à Rocquefort et, plus tard, à Rivière-Ouelle et un peu partout en Amérique du Nord.

Voilà en somme des ingrédients avec lesquels on pourrait bâtir « une histoire » de notre arrivée en France en se servant de quelques liens avec l'époque. Il y a d'autres possibilités que j'ai déjà évoquées, comme celle que notre ancêtre soit venu en France avec les artisans (surtout des tisserands et des maçons) amenés à Harfleur ou à Rouen

pendant l'occupation anglaise, qui se poursuit dans cette dernière de 1420 à 1450. Hughes et Robert offrent cependant de quoi donner une hypothèse plus romanesque...

Ceci dit, ce n'est pas le seul cas que l'on retrouve dans les annales judiciaires de cette époque. Un acte plus ancien en date du 10 avril 1340 fait état de l'arrestation de plusieurs personnes pour des crimes de tout genre. On y trouve notamment le nom de William, fils de William de Beruby, qui est emprisonné à York, dans le nord de l'Angleterre. Or, un bref de saisie est émis le 4 février 1341 contre William de Berughby, fils de William, probablement le même individu demeurant à Barrowby, Yorkshire, pour une dette de 12 £ contractée en novembre 1336. Le sheriff de York constate que William fils ne possède aucun bien, ni cheptel ni terre (document conservé aux *UK National Archives*).

Plus tôt encore, un Walter Beruby avait également connu la prison à Lincoln, en 1285, d'après un document où on lit : *Appointment of Robert de Somercotes, Robert de Swaddeworth, Robert de Horbling and William de Colevy II to deliver Lincoln gaol of Walter son of Nicholas de Beruby and Robert Amon, who were put in exigent after the last eyre in the county of Lincoln, and have since surrendered.* Un Beruby/Bérubé et un Amon/Émond qui se font arrêter il y a 730 ans en Angleterre, sur demande du tribunal régional (« eyre »), c'est étonnant et ça sonne plutôt normand, voire même québécois!

Michel Bérubé, #0338, président